

*Département de la SOMME  
Arrondissement de MONTDIDIER  
Canton de MOREUIL  
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

*Nbre de conseillers : 10  
Nbre de présents : 6  
Nbre de représenté(s) : 3  
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 1*

*Date de convocation : 30/11/2017  
Date d'affichage : 13/12/2017*

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 5 décembre 2017**

Le cinq décembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

**Etaient présents** : Mme ALLIOTE Sophie - M. BINET Frédéric - M. CARON Yves  
M. GAUDRILLER Patrick - M. SALOME Marc - M. WALLET Jacky

**Etaient représentés** : M. BOILEAU Florent (Pouvoir à M. SALOME Marc) - Mme CHAVERON Colette (Pouvoir à M. CARON Yves) - M. PERRIN Sébastien (Pouvoir à Mme ALLIOTE Sophie)

**Etait absente** : Mme CADET Vinciane

Mme ALLIOTE Sophie est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Remplacement d'un délégué titulaire du SISCO du RPI de la Luce suite à la démission d'un conseiller municipal**

Vu la délibération du 3 avril 2014 désignant deux délégués titulaires et un délégué suppléant au SISCO du RPI de la Luce.

Considérant la démission de Madame Fabienne DELAVENNE de son mandat de conseillère municipale, déléguée titulaire du SISCO du RPI de la Luce,

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau délégué titulaire ;

Monsieur Patrick GAUDRILLER, adjoint au Maire indique que selon la loi Notre, il serait possible de maintenir Madame Fabienne DELAVENNE déléguée titulaire du SISCO du RPI de la Luce malgré sa démission.

Monsieur le Maire souligne les directives d'un courrier reçu par la Préfecture dans lequel il est précisé de délibérer sur le « remplacement de Mme Fabienne DELAVENNE au sein des commissions dont elle était membre et des syndicats dont elle était déléguée ».

Après en avoir discuté, aucun des membres présents ne souhaite remplacer Mme Fabienne DELAVENNE.

Monsieur le Maire propose de laisser un seul délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 6 voix pour, 0 contre et 3 abstentions, décide de ne pas remplacer la conseillère municipale démissionnaire, déléguée titulaire du SISCO du RPI de la Luce.

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Frédéric BINET

*Département de la SOMME  
Arrondissement de MONTDIDIER  
Canton de MOREUIL  
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

*Nbre de conseillers : 10  
Nbre de présents : 6  
Nbre de représenté(s) : 3  
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 1*

*Date de convocation : 30/11/2017  
Date d'affichage : 13/12/2017*